

L'INDUSTRIE DE LA LAINE en Flandre AU XVIII^e SIÈCLE

Nous empruntons à l'excellent ouvrage de M. le Dr. Romberg-Barth, Histoire de Menin, des détails très intéressants sur le peignage et le filage de la laine au XVIII^e siècle.

L'industrie du peignage et de la filerie des laines au petit rouet qui était intimement liée à l'existence de notre ancienne draperie, survécut à l'abandonnement de cette dernière.

Grâce à l'introduction à Menin de l'industrie de la bourgeoierie, elle se développa par la suite et devint même assez importante, pour occuper en notre ville dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, plus de cent familles d'ouvriers (1).

Certaines mesures fiscales ou prohibitives émanées du gouvernement autrichien menaçaient l'existence de cette importante industrie et faillirent détruire cette ressource précieuse pour le commerce meninois. Nous empruntons l'exposé des faits aux documents déposés aux archives de notre ville.

non peignée, sans en avoir acquitté les droits de sortie, dans des endroits autres que des villes closes et qui n'étaient pas distants de plus d'une lieue des frontières, devaient préalablement s'adresser au conseil des domaines et finances de Sa Majesté; celui-ci ne pouvait sur surplus accorder l'autorisation qu'en parfaite connaissance de cause, et pour autant qu'il était prouvé que le maintien des fabriques pour lors établies pourrait s'exécuter. Toutes nos dispositions étaient applicables aux départements de Bruges, Gand, Courtrai, Ypres, Furnes et Menin.

Or, ces mesures atteignaient directement le commerce de Menin, qui était alors ville ouverte, ses fortifications ayant été partiellement démolies. La situation émut vivement le magistrat qui, dès le 4 octobre, de la même année, adressa au conseil des finances une requête pressante, tendant à obtenir le retrait des mesures si rigoureuses dont l'industrie meninoise ne devait pas tarder à ressentir tous les funestes effets.

« Ambroise Bernard de Pape, natif de St-Lievenhessche, prais d'Alost, habitant bourgeois de Menin, à neuf ouvriers à présent, et fait état d'en employer 15 à 20 dans la suite; desdits 9 ouvriers il y en a 2 habitants de Menin.

« Il déclare d'avoir besoin année par année vingt-cinq à trente mille livres de laine non lavée. » « Livin van Beveran, natif d'Oosterzeelo, prais d'Alost, bourgeois habitant de Menin, à six ouvriers pour commencer, et se propose d'en augmenter le nombre jusqu'à 15. » « Lesdits six ouvriers ne demeuront point encore à Menin, mais ils y viendront et prendront domicile fixe sitôt qu'il pourra être pourvu de laine pour travailler.

raison si se propose de se placer ailleurs d'ici à 10 ou 12 jours. » « Il déclare d'avoir besoin année par année vingt mille livres de laine ou environ. » « Guillaume Parvaque, natif de Tournouing, est venu résider à Menin au commencement du mois de mai 1757 et y a travaillé pour le compte de la veuve Houssel à Lille, il a employé quelque fois jusqu'à 40 ouvriers, mais plus régulièrement 10, la plus part de Lille et de Tournouing, mais qu'à présent il n'en emploie que 7 par le défaut de laine; de ces 7 ouvriers, il y en a deux de Tournouing et les cinq autres de Lille; ils ont toujours résidé fixement à Menin, sauf que l'un de l'autre d'eux est parti pour un jour ou deux à la fin de quinze jours ou de six semaines.

« Il déclare que si le commerce était favorable, il pourrait employer jusqu'à quatre-vingt mille livres de laine ou environ par an, mais que dans la situation présente trente mille livres ou environ lui suffiraient. » « Ainsi fait, déclaré, et affirmé daté que dessus (3 et 4 octobre 1757. » « Eloit signé : J. L. COUSYN. » Le gouvernement admit, en partie du moins, le bien-fondé des réclamations présentées par les magistrats meninois et autorisa de nouveau, par disposition particulière en date du 16 novembre 1757, le transport des laines brutes à Menin, moyennant les stipulations suivantes, prises en vue de sauvegarder les droits du fisc :

ouvriers y indiqués sont habitants de Menin, ou s'ils y ont venus de l'étranger; et dans ce dernier cas, il mentionnera si ces ouvriers étrangers ont ou non leur domicile fixe, avec leur famille, à Menin, ou s'il sont dans l'usage de quitter la ville tous les samedis pour s'en retourner chez eux et en rapporter le dimanche soir, ou le lundi matin, les vivres qui leur seront nécessaires pendant la semaine. Le gouvernement devra également être informé au juste du déchet que subit la laine lorsqu'elle est successivement lavée et peignée, et quel est son rendement en laine peignée pour cent livres de laine non lavée.

On établira à Menin un dépôt pour l'emmagasinement des laines destinées au peignage; il sera fermé à double clef; l'une clef sera remise à un délégué du magistrat et l'autre au receveur du bureau des droits d'entrée et de sortie. La laine devra être retirée du dépôt par parties et en proportion des besoins des peigneurs pour un terme de 15 jours; toutes les sorties seront soigneusement inscrites sur un registre ad hoc par un agent du fisc. L'entree et la garde du dépôt tomberont à la charge exclusive de la ville. Les employés du bureau de Menin devront de temps en temps procéder à une visite dans les maisons des peigneurs de laines et des lieux où travaillent leurs ouvriers, afin de s'assurer s'ils ont les laines soumises au peignage correspondantes effectivement à celles sorties du dépôt. De semblables visites seront faites par les délégués du magistrat. En cas de fraude dûment constatée, l'autorisation accordée sera immédiatement rapportée.

la laine pour les besoins de leur commerce, ils ne visaient, disaient-ils, qu'à exporter la laine en fraude et ils mettaient à cet effet tous les moyens en œuvre pour éluder les mesures de précaution prises par l'administration; ainsi ils faisaient passer les laines à l'étranger sans payer les droits dus au fisc; on objectait en surplus que la plus part de ceux qui travaillaient la laine étaient étrangers; ou du moins n'avaient en leur domicile simulé; enfin, on reprochait aux peigneurs meninois de ne donner à la laine qu'un apprêt imparfait et grossier au lieu de la peigner comme il convient, et ce dans le seul but de cacher d'autant mieux la fraude.

Le retrait de l'autorisation fut donc prononcé le 19 mai 1762. En conséquence, des ordres furent donnés aux officiers principaux des droits, à Courtrai, pour qu'à l'avenir ils ne dépêchassent plus de la laine sur Menin pour l'usage de ses peigneurs; ceux-ci pourront, s'ils le jugent convenable, s'établir à Courtrai, à Tournouing ou dans quelque autre ville du pays, où la fraude n'est pas si facile et tant à redouter qu'à Menin. Le magistrat meninois protesta aussitôt contre les imputations malveillantes qui lui avaient été faites au sujet de la fraude; il y avait dans tout cela qu'une manœuvre odieuse dont le seul but était d'enlever à Menin l'industrie du peignage des laines au profit de Courtrai ou de Tournouing; et pourtant ces villes étaient également ouvertes et la fraude pouvait s'y pratiquer avec la même facilité qu'à Menin, toutes deux étant voisines des frontières de la France. Du reste, comme le magistrat le fit à juste titre ressortir dans sa protestation, jamais il n'avait été chef de fraude, n'avait été dressé depuis la mise en vigueur de l'autorisation de 1757, à charge de quelque peigneur de laines de la ville de Menin. (à suivre)

COMMERCES

COTONS

Table with columns for Liverpool, New-York, and other cotton markets, listing prices for various grades and quantities.

LE HAVRE, vendredi 25 mai.

Table with columns for Havre market prices, including dates and prices for various goods.

HUILES, GRAINES ET TOURTEAUX

Table with columns for oil, grain, and meal prices, listing items like Colza, Pêcheolite, and their respective prices.

CEREALES & FARINES

Table with columns for grain and flour prices, listing items like Froment, Seigle, and their prices.

SUCRES

Table with columns for sugar prices, listing items like Suc. n° 8, Suc. n° 10, and their prices.

PARIS, vendredi 25 mai.

Table with columns for Paris market prices, including dates and prices for various commodities.

ALCOOLS

Table with columns for alcohol prices, listing items like Eau-de-vie, Brandy, and their prices.

MERCURIALES DIVERSES

Table with columns for various market prices, including dates and prices for different types of goods.

MARCHÉS D'AMÉRIQUE

Table with columns for American market prices, listing items like Change sur Londres, Pétrole, and their prices.

On reçoit dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M^e GARDON, notaire à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Liquidation de la société C. DUPREY et C^e. Adjudication publique.

USINE A CIMENT

10 fours à ciment, des délayeurs, mélangeurs et un évaporateur, avec machines à vapeur, de la maison Boyer de Lille, un moulin et des générateurs à vapeur, magasins, ateliers, forges, bureaux, hangars, habitation et écurie.

MAISON A ÉTAGE

avec atelier de charbon et 236 mètres de fens, à Croix, rue de la Gare.

TERRAINS A BATIR

1^o ROUBAIX, près de l'église Saint-Sépulchre, boulevard Gambetta, boulevard de Cambrai et rue d'Isly.

IMMEUBLES A LOUER

MAISON DE CAMPAGNE avec vaste habitation, écuries et remises nouvellement restaurées, jardin d'agrément et potager en parfait état.

ALOUER machine, générateur, etc.

Machine à vapeur, pompes, baches, etc., etc. le tout en bon état d'emploi et pouvant s'appliquer à tous genres d'industries.

ON DESIRE LOUER

une maison dans le prix de 45 à 50 fr. par mois. — Ecrire au bureau du journal, aux initiales M. L. D.

A LOUER emplacements avec filatures, tissages, etc.

Matériel de filature de laines peignées en parfait état et prêt à marcher, composé de 4,000 broches revidées, 1,000 broches à vider, etc.

A LOUER de suite PLUSIEURS MAISONS

avec magasins. Prêts hypothécaires. VENTE ACHAT et location d'immeubles. Transmission d'offices ministériels.

Demandes & offres D'EMPLOI

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL. Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe les initiales de l'annonceur.

UN LAVEUR DE LAINES

des environs de Verviers, possédant un très grand matériel de machines et de colonnes, portés de machines et de colonnes, portés de machines et de colonnes.

REPRÉSENTATION

honnête, âgé de 30 ans, bon caractère, ayant fait les laines toute sa vie, désire représenter, à la commission, une bonne maison de fabrication, pour achats dans toute la Normandie. Bonne situation.

ON DEMANDE un correspondant

Bonne écriture, joli style. Quelles connaissances de l'anglais ou de l'allemand ne nuiraient pas. Appointements selon aptitudes. S'adresser par lettre détaillée, Y. Z., poste restante, Reims.

ANCIENNE et très bonne maison

fournaissant haute clientèle, demande représentant bien placé. Ecrire, avec références sérieuses, à M. L. Lafourcade (N.C.) boulevard du Bouscat, à Bordeaux.

AVIS DIVERS

C^e DU GAZ DE ROUBAIX pour l'éclairage. LE CHAUFFAGE & LA FORCE MOTRICE. BAISSÉ DE PRIX.

VIN DU FLOT

ROYAL-KINA. CHATELAIN FRÈRES & C^e. Pharmaciens et 26, rue Thiers, à Lille.

EN VENTE

à la librairie du Journal de Roubaix. 2^e ANNÉE L'ANNUAIRE DU NORD. Par RAVET-ANGEAU. Prix : 10 fr.

ROUBAIX-TOURCOING

et leurs cantons, divisés par rue. Prix : 3 fr.

BONNE DRÊCHE

de mais, sans acide, augmentant le rendement et faisant gagner 10 à 15% au moins par jour. — S'adresser à MM. A. Tilloy-Delaune et C^e, à Courvrières (Pas-de-Calais).

Ateliers de constructions

pour Lavoires et Epailages de laines, déchets, etc. Aug. LAURENCY-PIRE. Constructeur breveté à Dolhain-lez-Verviers (Belgique).

LA VUE POUR TOUS

praticien obtenu des cures merveilleuses. Leurs yeux fatigués par l'âge, le travail ou la maladie. — Le prix en est très modeste. 1 fr. 50 pour un verre et 2 fr. 50 pour un verre et lunettes de myopes ou de presbytes.

LESSIVE-IRIS

HYGIÉNIQUE ANTISEPTIQUE indispensable dans tous les établissements publics et privés. Notice à demander.

H^e HOFFMANN-DUPONT

11, rue Saint-Georges, 11 ROUBAIX. 30545

NOUS OFFRONS A TOUS UN TIMBRE CAOUTCHOUC

DE QUATRE LIGNES. Noms, qualité, adresse, etc. Dans une boîte en métal. Prix : 4 fr. 75 pris dans nos bureaux.

Maison spéciale pour Pompes Funèbres

COURTOT-UYTTENHOVE DÉCORATEUR. 64-66, rue de l'Alouette, ROUBAIX. CORBILLARDS DE TOUTES CLASSES depuis 15 francs.

PLUS DE CHEVEUX GRIS !!!

Le London Vegetal fait disparaître les cheveux gris. Résultat continu et brillant et sans danger.

Librairie du Journal de Roubaix

REGISTRES COPIES DE LETTRES, DEPUIS 1 FR. 75. BIBLIORHAPTES A COULISEAU ET VIS MOBILES DEPUIS 1 FR. 75.

CHOIX VARIÉ DE PAROISSIENS

pour 1^{re} communion. GÈNES A BUENOS-AYRES EN 17 JOURS par la Compagnie Malle-Poste VELOCE.

ANNONCES INDUSTRIELLES

POUR INSERTIONS OU RENSEIGNEMENTS : S'adresser aux bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX (Bureau des Annonces Industrielles).

ON DEMANDE A VENDRE Peignage et Filature. Occasion exceptionnelle. Cacao Van Houten. Un demi kilogramme suffit pour 100 tasses de chocolat.